



LES INCITATIONS À LA REPRISE D'EMPLOI

En France, certaines mesures visent à favoriser le retour à l'emploi et à sécuriser les parcours professionnels (droits rechargeables, cumul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi avec une rémunération, aide à la reprise ou à la création d'entreprise, aide ou indemnité différentielle de reclassement).

Des dispositifs similaires existent dans les pays européens.

➤ Le cumul allocation chômage-rémunération

La possibilité de cumuler l'allocation chômage et les revenus issus d'une activité reprise en cours d'indemnisation existe dans chaque pays étudié¹.

Cependant, l'économie générale de ces dispositifs varie sensiblement d'un pays à l'autre, de même que les conditions d'exercice du cumul, tant au niveau des volumes horaires autorisés dans le cadre de la reprise d'activité que des modalités de calcul de l'allocation chômage servie.

➤ La sécurisation des parcours d'indemnisation

Si tous les pays étudiés prévoient une reprise du paiement de l'allocation chômage en cas de perte de l'activité reprise, lorsqu'un emploi repris en cours d'indemnisation est perdu, les solutions retenues par les différents systèmes d'assurance chômage varient d'un pays à l'autre.

Ainsi, les mécanismes mis en œuvre dans le cas où, au terme de l'activité reprise, la durée de l'emploi repris est supérieure à la durée minimale permettant l'ouverture d'un nouveau droit, diffèrent très sensiblement selon le pays considéré. L'affiliation générée par cette activité reprise perdue peut ainsi être prise en compte selon des modalités variables, au cours de l'indemnisation ou à l'épuisement du droit initialement ouvert.

➤ La compensation de la baisse de revenu

Afin d'inciter à la reprise d'activité, certains pays prévoient une aide versée au demandeur d'emploi qui reprend un emploi salarié dont la rémunération est inférieure à celle de l'emploi précédent.

C'est notamment le cas du Luxembourg et de la Suisse qui prévoient dans leur législation d'assurance chômage des dispositifs proches de « l'aide différentielle de reclassement », supprimée en France en 2015 (le dispositif de cumul allocation chômage-rémunération aboutissant en France au même résultat). La Belgique prévoit également un « complément de reprise d'emploi » mais ne conditionne pas ce dernier au montant de la rémunération de l'emploi repris.

¹ Panel étudié : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

L'incitation à la reprise d'activité par la compensation de la baisse de revenu n'est cependant pas uniforme et peut ainsi :

- concerner une catégorie définie de demandeurs d'emploi (les personnes de 55 ans ou plus en Belgique), tous les demandeurs d'emploi (Luxembourg, Suisse), ou certaines catégories de salariés, tels les salariés licenciés pour motif économique (Luxembourg) ;
- correspondre à un montant mensuel forfaitaire (200 euros environ en Belgique), à une fraction de la rémunération ayant servi de base lors de l'ouverture de droits (90 % de la rémunération antérieure au Luxembourg), à une fraction de la différence entre le salaire antérieur et le revenu procuré par l'activité reprise (70 % ou 80 % selon la situation du demandeur d'emploi en Suisse) ;
- être versée pour une durée limitée (48 premiers mois de l'activité de l'activité reprise au Luxembourg, 12 premiers mois en Suisse) ou pour toute la durée de l'emploi repris (Belgique).

➤ L'aide à la création d'entreprise

Des aides à la création d'entreprise existent dans de nombreux pays européens. Selon les pays, l'aide aux créateurs d'entreprise peut être :

- conditionnée à la viabilité du projet. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne, en Suède, en Allemagne, en Suisse et en Irlande. En France, l'article 36 du règlement général prévoit que le 2^{ème} versement est conditionné à l'exercice de l'activité nouvellement créée.
- versée sous forme de capital. Au Luxembourg, le montant du capital correspond au montant des indemnités chômage dont pouvait bénéficier l'intéressé, dans la limite de 6 mois. C'est aussi le cas en Espagne où l'aide à la création d'entreprise peut prendre la forme d'un versement d'un montant équivalent à l'investissement nécessaire à la création de l'entreprise (dans la limite de 60 % du reliquat de droit à l'assurance chômage ou de 100 % pour les hommes de moins de 30 ans ou les femmes de moins de 35 ans), d'un versement d'un montant équivalent à l'investissement réel du créateur, ou d'un versement d'un montant équivalent au coût des cotisations mensuelles de sécurité sociale pendant l'exercice de l'activité. Des variantes existent également pour les demandeurs d'emploi qui s'associent dans une entreprise existante ou nouvellement créée.
- versée sous la forme d'une indemnité mensuelle dont le montant dépend de celui de l'allocation chômage dans la plupart des cas. C'est le cas en Allemagne où l'aide prend la forme d'une prime versée correspondant au montant de la dernière indemnité chômage (et d'un montant forfaitaire destiné à financer les cotisations sociales). En Suisse, le créateur peut bénéficier de 90 jours d'allocation chômage pendant la phase d'élaboration du projet. En Irlande le montant de l'aide correspond à une fraction du montant de l'allocation chômage (montant équivalent à 100 % de l'allocation chômage la 1^{ère} année et à 75 % la deuxième).
- limitée dans le temps : 6 mois en Allemagne, en Suède et en Grande-Bretagne, 2 ans en Irlande. En Grande-Bretagne, une aide financière d'un montant total maximum de 1 274 £ est versée sur une période maximale de 26 semaines. Le demandeur d'emploi peut également bénéficier d'un prêt à taux préférentiel d'un montant de 1000 £ maximum et de certaines prestations de conseil.



La création d'entreprise : un moyen pour les demandeurs d'emploi d'accéder au marché du travail

- Un **faible potentiel des travailleurs indépendants chez les chômeurs** : la part des chômeurs européens ayant souhaité devenir indépendants se maintient sous la barre de 4 % [1].
- Deux principaux **obstacles** pour les demandeurs d'emploi :
 - difficulté d'accès aux financements d'aide à la création d'entreprise (*capital financier* sous la forme d'emprunts bancaires...);
 - manque de qualifications (*capital humain*) et de réseaux (*capital social*).
- **Coût d'opportunité** parfois **élevé** :
 - risque de gagner moins d'argent en tant qu'indépendant qu'au chômage (dans certains pays, les demandeurs d'emploi doivent renoncer aux prestations de chômage pour créer leur entreprise);
 - coût différent selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi : faible coût pour les jeunes ; coût élevé pour ceux disposant d'une grande expérience professionnelle ou, en lien avec les frais de garde, pour les mères célibataires.



Les mesures politiques en faveur de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi en Europe

En Europe, il y a une grande variété de politiques publiques pour aider les chômeurs à créer leurs entreprises. Elles peuvent être classées en **3 catégories** :

INFORMATION (actions de sensibilisation...).

AIDE FINANCIÈRE :

- **à la création d'entreprise** : l'octroi d'un financement sous forme de subvention de démarrage ou le paiement des allocations chômage sous forme de versement forfaitaire ;
- **pour assurer la viabilité de l'entreprise** : subvention visant à assurer aux demandeurs d'emploi un revenu pendant une durée déterminée après la création de leur entreprise :
 - généralement déterminée en fonction des indemnités de chômage mais elle peut être aussi fixe ;
 - articulée fréquemment avec d'autres services d'appui (formations sur une base volontaire ou comme prérequis à la participation, conseil en entreprise...).
- **exonérations de taxes salariales**, qui s'accompagnent souvent d'une aide au démarrage.

ACCOMPAGNEMENT (formation, tutorat, conseil en entreprise...).



Effets théoriques attendus des aides à la création d'entreprise en faveur des demandeurs d'emploi

EFFETS POSITIFS

- Un **double bonus**, avec des effets bénéfiques sur le taux de chômage :
 - la création d'un emploi pour le demandeur d'emploi ;
 - la création d'autres emplois au sein de l'entreprise.

- **L'augmentation de l'employabilité, du capital humain et du réseau** des demandeurs d'emploi : en cas de faillite, cela accroît leurs chances de retrouver un emploi.

- **Effet d'entraînement** : entrée d'entreprises nouvelles sur le marché → hausse de la compétition → augmentation de la productivité des entreprises → marchés efficaces et diffusion technologique → stabilité voire croissance économique.

EFFETS NÉGATIFS

- **Effet d'aubaine** : certaines personnes qui bénéficient de ces aides auraient créé leur entreprise dans tous les cas, même en l'absence d'aide financière.

- **Effet d'éviction** : des entreprises qui ne sont pas concernées par ce type de dispositif sont sorties du marché à cause des entreprises bénéficiaires.



Effets empiriques observés des aides à la création d'entreprise en faveur des demandeurs d'emploi

- La littérature internationale microéconomique d'évaluation a mis en évidence le fait que les aides à la création d'entreprises à destination des demandeurs d'emploi ont :
 - un effet plutôt positif en termes d'emploi,
 - un effet plus mitigé voire aucun effet sur les revenus.

- Les **dispositifs** qui combinent des formes de soutien complémentaires sont souvent plus efficaces car ils éliminent plusieurs obstacles.

- La **mise en place de mesures ciblées** (sur des populations ou localement) et de services personnalisés pour les groupes cibles ont parfois des retombées positives sur la viabilité et le potentiel de création d'emplois.



France : panorama des dispositifs d'aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi

AIDES FINANCIÈRES

- Arce - Aide à la reprise ou à la création d'entreprise : en 2011, près de **74 000 personnes** bénéficiaires (premier paiement) pour un coût de 976,6 millions d'euros.
- Accre - Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise : en 2011, **179 000 demandeurs d'emploi** bénéficiaires pour un coût de 245 millions d'euros.
- Nacre - Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise : en 2011, près de **35 000 bénéficiaires** au 31 décembre.
- Autres prêts : prêts d'honneur (Initiative France...), prêt de la Garantie France Active, micro-crédit pour la création d'entreprises (Adie...), prêt de la Banque publique d'investissement...
- Pour les entreprises innovantes : soutien par le concours national, le statut de Jeune entreprise innovante ou Jeune entreprise universitaire ; bénéficie d'un prêt participatif d'amorçage de la Banque publique d'investissement ou des aides à l'innovation comme le crédit-impôt recherche.
- Aides pour des populations ciblées : personnes handicapées, femmes – Fonds de garantie à l'initiative des femmes.
- Aides des collectivités locales...

ACCOMPAGNEMENT

- Nacre - Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise : en 2011, près de **35 000 bénéficiaires** au 31 décembre et un coût de 18,7 millions d'euros pour le volet accompagnement.
- Pôle emploi.
- Possibilité d'hébergement par les collectivités locales...



France : présentation du dispositif Accre

PUBLIC

- Les bénéficiaires dépassent le champ des demandeurs d'emploi indemnisés : demandeur d'emploi non indemnisé inscrit sur la liste de Pôle emploi depuis plus de 6 mois ces 18 derniers mois, bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'ATA, certains jeunes, personnes en Cape, etc.

CONTENU DE L'AIDE

- Depuis 1979, date de sa création, la réglementation de l'Accre a changé plusieurs fois pour s'adapter au contexte économique. La principale modification s'est opérée en 1997 lorsque l'attribution directe de l'aide financière a été remplacée par une exonération des cotisations sociales.
- L'Accre consiste en une **exonération de charges sociales pendant un an** à compter, soit de la date de l'affiliation au régime des travailleurs non-salariés, soit du début d'activité de l'entreprise, si l'assuré relève du régime des assimilés-salariés.
- L'exonération ne porte que sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120 % du Smic, soit environ 21 000 €.
- **Sont prises en charge** dans les deux cas, quel que soit leur nouveau statut, les cotisations (patronales, et salariales pour les assimilés salariés) correspondant à l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, aux prestations familiales, à l'assurance vieillesse de base.
- **Restent dues** les cotisations relatives à la CSG-CRDS, au risque accident du travail, à la retraite complémentaire, au Fnal (Fonds national d'aide au logement), à la formation professionnelle continue et au versement transport.
- Pour les micro-entrepreneurs, la période d'exonération est de 3 ans.
- En 2011, en moyenne, chaque entrepreneur a bénéficié d'une exonération de 1 370 € ([2]).
- L'attribution de l'Accre permet de bénéficier d'une aide au montage, à la structuration financière et au démarrage de l'activité dans le cadre du Nacre.



France : synthèse des travaux d'évaluation relatifs à l'Accre

Objet	Principaux résultats	Réf.
Analyse de la survie à 3 ans des entreprises créées en 1994 avec l'Accre en fonction des sources de financement	Effet positif de l'Accre sur la survie des entreprises créées par les demandeurs d'emploi. L'obtention de prêts bancaires renforce l'effet de l'aide publique.	[3]
Analyse de la survie à 5 ans des entreprises créées en 1998 avec l'Accre en fonction de la durée passée au chômage par le demandeur d'emploi	Pour les entreprises dont le créateur a passé au préalable moins d'un an au chômage, l'effet causal de l'Accre sur le taux de sortie est non significatif. Cependant, pour les entreprises avec un créateur qui a passé plus d'un an au chômage, les estimations ne sont pas concluantes sur l'existence d'un effet (positif ou négatif).	[4]
Analyse de la survie jusqu'à 8 ans des entreprises créées en 1998 avec l'Accre en fonction du capital initial et des sources de financement	Les entreprises qui ont bénéficié de l'Accre survivent davantage que les non bénéficiaires après leurs deux premières années d'existence. L'effet positif de l'Accre est retrouvé parmi différents groupes d'entreprises distinguées selon leur capital initial (investissement en capital inférieur à 7 000 € <i>versus</i> supérieur ou égal à 7 000 €) et leurs sources de financement (prêt bancaire <i>versus</i> ressources financières personnelles).	[5]
Analyse de la survie à des horizons différents des entreprises créées avec l'Accre en fonction de la date de leur création et de leur statut juridique	Pour les personnes au chômage depuis moins d'un an au moment de la création, effet positif et significatif de l'Accre sur la survie des entreprises à 5 ans pour les cohortes de 1994 et 1998. En revanche, cet effet disparaît pour les cohortes de 2002 et 2006. L'hétérogénéité des effets par rapport à leur statut juridique est également étudiée (sociétés commerciales et activités libérales <i>versus</i> entreprises personnelles) : effet Accre nul pour les entreprises des cohortes 1994, 1998, 2002 et 2006 ayant comme statut juridique société commerciale ou activité libérale et effet positif pour les entreprises personnelles des cohortes 1994 et 1998.	[6]

Note : Ces travaux s'appuient sur l'exploitation de l'enquête Sine de l'Insee.



Allemagne : présentation des dispositifs

Quatre dispositifs allemands en faveur des demandeurs d'emploi depuis la fin des années 80.

	Allocation de transition	Subvention de lancement	Prime pour la création d'une activité indépendante	Aide pour l'installation en tant qu'indépendant
Date de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> 1986 	<ul style="list-style-type: none"> 2003 	<ul style="list-style-type: none"> 2006 	<ul style="list-style-type: none"> 2009
Conditions d'entrée / éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Demandeur d'emploi au chômage depuis au moins 4 semaines Pas de restriction de revenus Projet d'affaires validé (en général par la chambre de commerce régionale) Moins de 65 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi indemnisés et participants à d'autres programmes de l'Agence fédérale pour l'emploi (chômeurs de longue durée, les individus avec une expérience limitée sur le marché du travail) Les revenus ne doivent pas dépasser 25 000 € / an. L'obligation de la validation du projet d'affaires a été introduite en novembre 2004. Moins de 65 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi avec un reliquat de droit de 150 jours minimum Attestation de la viabilité du projet, justification des connaissances et aptitudes nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes bénéficiant des droits chômage au titre de l'assistance chômage
Soutien financier	<ul style="list-style-type: none"> Allocation chômage / assistance chômage pendant 6 mois En plus, un montant forfaitaire pour pouvoir couvrir les cotisations sociales (santé, vieillesse, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> 600 € / mois pendant la première année, 360 € / mois la 2^e année et 240 € / mois la 3^e année. La demande doit être renouvelée chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> Le montant de la prime correspond au montant de la dernière indemnité chômage. Elle est versée pendant 6 mois. A ce montant, s'ajoutent 300 € / mois versés sur 6 mois pour financer les cotisations sociales et encore neuf mois supplémentaires si la personne justifie d'un entrepreneuriat constituant l'essentiel de l'activité professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Aide versée sur deux ans maximum. Elle vient en complément des indemnités assistance chômage et peut représenter 50% à 100% de ces indemnités (pour une personne seule : 347 € d'indemnités + 173,50 € d'aide, soit 520,50 €). Cette aide peut être dégressive sur la durée.
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge : Agence fédérale pour l'emploi La sécurité sociale est laissée à la discrétion des bénéficiaires. Durant une période de 4 ans, les bénéficiaires peuvent revenir à l'Assurance chômage. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge : Agence fédérale pour l'emploi Les bénéficiaires doivent cotiser à la caisse de retraite et peuvent bénéficier d'une réduction de cotisation à la caisse de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge : Agence fédérale pour l'emploi Ce dispositif a remplacé les deux dispositifs précédents. 	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Par leur architecture, ces deux dispositifs attirent des demandeurs d'emploi différents : les bénéficiaires du dispositif « subvention de lancement » sont moins qualifiés et ont moins d'expérience professionnelle ; ils sont plus « atypiques » tandis que les bénéficiaires de « l'allocation de transition » sont plus semblables aux créateurs d'entreprise non chômeurs ([7]). 		<ul style="list-style-type: none"> En 2011, 134 000 personnes ont créé leur entreprise suite au versement de la prime pour la création d'une activité indépendante (dépenses en 2011 : 1,71 milliard d'euros). 	<ul style="list-style-type: none"> En 2011, 9 700 personnes ont créé leur entreprise suite au versement de l'aide pour l'installation en tant qu'indépendant (dépenses en 2011 : 20,17 millions d'euros).



Allemagne : synthèse des résultats microéconomiques d'évaluation

Objet	Principaux résultats	Réf.
Analyse des effets à un an de l'allocation de transition sur la survie et sur le taux de croissance de l'emploi des entreprises créées entre le 4 ^{ème} trimestre 1993 et la première moitié du 3 ^{ème} trimestre 1995 en Allemagne de l'Est et de l'Ouest.	Les entreprises créées par les chômeurs avec cette aide en Allemagne de l'Est survivent moins ; ce résultat n'est pas retrouvé pour l'Allemagne de l'Ouest. Parmi les entreprises qui survivent, tout en tenant compte du caractère non aléatoire de la survie, pas de différence dans la croissance de l'emploi entre les entreprises bénéficiaires de la mesure et les entreprises non bénéficiaires en Allemagne de l'Ouest et de l'Est.	[8]
Analyse de l'effet à 6 ans de l'allocation de transition sur le taux de croissance de l'emploi des entreprises créées entre le 4 ^{ème} trimestre 1993 et la première moitié du 3 ^{ème} trimestre 1995.	Pour les entreprises qui survivent, un effet positif de la mesure sur le taux de croissance de l'emploi.	[9]
Analyse des effets à plus de 2 ans des mesures allocation de transition et subvention de lancement sur l'emploi pour les demandeurs d'emploi qui ont créé leur entreprise au 3 ^{ème} trimestre 2003 en Allemagne de l'Ouest.	Effet positif fort sur l'emploi pour les participants par rapport aux non participants.	[10]
Analyse des effets à 5 ans des mesures allocation de transition et subvention de lancement sur l'emploi pour les demandeurs d'emploi hommes qui ont créé leur entreprise au 3 ^{ème} trimestre 2003 en Allemagne de l'Ouest.	Les deux programmes sont efficaces en termes de revenu et d'emploi. Les aides à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi tendent à être les plus efficaces pour les groupes défavorisés sur le marché du travail (demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et avec des faibles niveaux de qualification).	[11]
Analyse des effets à 5 ans des mesures allocation de transition et subvention de lancement sur l'emploi, le revenu et la fécondité pour les demandeurs d'emploi femmes qui ont créé leur entreprise au 3 ^{ème} trimestre 2003 en Allemagne (de l'Ouest et de l'Est).	Des effets importants et significatifs sont liés à la participation des femmes aux deux programmes d'aide à la création d'entreprises. Ces effets sont 3 à 4 fois plus importants que les effets des politiques actives sur le marché du travail « traditionnelles » tels que la formation ou les programmes de création d'emplois. Cependant, l'effet important sur l'emploi ne conduit pas à une augmentation des revenus 56 mois après la création de l'entreprise. Par rapport à la fécondité, les auteurs trouvent un impact partiellement négatif des deux dispositifs.	[12]
Analyse des effets à 5 ans des mesures allocation de transition et subvention de lancement sur l'emploi pour les demandeurs d'emploi qui ont créé leur entreprise au 3 ^{ème} trimestre 2003 en Allemagne (de l'Ouest et de l'Est) en tenant compte des conditions économiques locales au démarrage.	Les effets des dispositifs sur les perspectives d'emploi des participants diffèrent selon les conditions économiques locales. Le dispositif « allocation de transition » semble globalement plus efficace dans des régions avec des conditions économiques défavorables tandis que ce constat n'est pas confirmé pour le dispositif « subvention de lancement ». L'analyse souligne que les effets sur l'emploi sont avant tout affectés par les différences de performances sur le marché du travail des non participants (ce qui indique les restrictions du côté de la demande du travail) et moins par des différences en termes de survie d'entreprises relatives à des circonstances économiques différentes.	[13]
Analyse des effets de la prime pour la création d'une activité indépendante pour les demandeurs d'emploi qui entrent dans le programme au cours du 1 ^{er} trimestre 2009 et qui sont interrogés 21 et 40 mois après le démarrage de leur entreprise sur l'emploi et le revenu en tenant compte de leurs traits de personnalité.	Des effets positifs forts du dispositif sur l'emploi et sur le revenu. La prise en compte de variables rarement disponibles dans les études telles que les traits de personnalité (extroversion, amabilité, ouverture d'esprit, locus de contrôle, prise de risque...) ne modifie pas les effets positifs estimés de la prime pour la création d'une activité indépendante.	[14]



Autres expériences européennes : présentation des dispositifs

Pays	Caractéristiques du dispositif
Italie	Dispositif pour les personnes au chômage depuis plus de 6 mois. Après une sélection, qui consiste dans l'évaluation du projet d'affaires, une subvention pouvant couvrir jusqu'à 60 % des coûts de création de l'entreprise et un prêt à taux réduit sur 5 ans peuvent être accordés. L'aide comprend également des formations et des services de conseil en entreprise.
Portugal	Les chômeurs perçoivent un versement forfaitaire pouvant atteindre la somme totale des allocations chômage auxquelles ils ont droit. Soumission préalable d'un plan d'affaires auprès de leur agence pour l'emploi. Des formations et des conseils d'entreprise sont également disponibles. Deux programmes de financement public leur donnent également accès à des prêts bonifiés et des microcrédits.
Slovénie	Un volet qui maintient les allocations chômage pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis 3 mois. Un autre volet, pour les diplômés de moins de 25 ans même si leur période d'emploi a été relativement courte. Les procédures varient en fonction des régions (subventions plus importantes dans les régions avec un taux de chômage élevé ; subvention jusqu'à 4 500 euros). Projet d'affaires déposé auprès de l'agence locale de l'emploi et entretien préliminaire. Atelier de formation au travail indépendant et autres formations en fonction de la région.
Royaume-Uni	Mesure destinée aux bénéficiaires de l'allocation chômage. Le montant global maximal de l'allocation est de 1 490 € ventilé sur 26 semaines. Elle est assortie d'un accès à des prêts permettant de couvrir les coûts liés au démarrage de l'activité. En plus, les demandeurs d'emploi bénéficient d'une aide au développement de l'entreprise : formations (ateliers) et tutorat d'entreprise pendant les 6 premiers mois.
Luxembourg	L'aide aux demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise est versée sous la forme de capital. Le montant du capital correspond au montant des indemnités chômage dont pouvait bénéficier l'intéressé (dans la limite de 6 mois).
Espagne	L'aide à la création d'entreprise peut prendre la forme d'un versement d'un montant équivalent à l'investissement nécessaire à la création de l'entreprise (dans la limite de 60 % du reliquat de droit à l'Assurance chômage ou de 100 % pour les hommes de moins de 30 ans ou les femmes de moins de 35 ans), d'un versement d'un montant équivalent à l'investissement réel du créateur, ou d'un versement d'un montant équivalent au coût des cotisations mensuelles de sécurité sociale pendant l'exercice de l'activité.
Suisse	Dispositif conditionné à la viabilité du projet. Le demandeur d'emploi créateur d'entreprise peut bénéficier de 90 jours d'allocation chômage pendant la phase d'élaboration du projet.
Irlande	Dispositif conditionné à la viabilité du projet ; aide versée 2 ans au maximum. Le montant de l'aide correspond à une fraction du montant de l'allocation chômage (100 % la 1 ^{ère} année et 75% la seconde.)



Autres résultats d'évaluation : effets empiriques observés

Pays	Objectif	Résultat(s)	Réf.
Suède	Analyse de l'effet d'une aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi sur l'emploi et comparaison avec les effets des contrats aidés.	Les bénéficiaires de contrats aidés ont une probabilité plus importante de repasser par le chômage que ceux qui ont créé leur entreprise → les aides à la création d'entreprises sont plus efficaces pour éviter le chômage.	[15]
Royaume-Uni	Analyse de l'effet d'une aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi jeunes sur l'emploi et les revenus.	Pas d'effet significatif sur l'emploi ultérieur ou sur les revenus ultérieurs.	[16]
Pologne	Analyse de l'effet d'une aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi sur l'emploi et les revenus.	Effets positifs importants sur l'emploi. Effet négatif sur les revenus.	[17]
Hongrie	Analyse de l'effet d'une aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi sur l'emploi et les revenus.	Effets positifs importants sur l'emploi. Effet positif important sur les revenus.	[17]
Roumanie	Analyse de l'effet d'une aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi sur l'emploi et les revenus en fonction du niveau d'éducation.	Effets positifs sur l'emploi et pas d'effet sur les revenus. Effet positif fort pour le sous-groupe d'individus faiblement éduqués.	[18]



Références bibliographiques (1/2)

- [1] OECD/EU (2015), *Pallier la pénurie d'entrepreneurs 2014 : Politiques d'entrepreneuriat inclusif en Europe*, OECD Publishing, Paris.
- [2] Cour des comptes (2012), *Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises*, rapport.
- [3] Crépon et Duguet (2003), « Bank loans, start-up subsidies and the survival of new-firms: An econometric analysis at the entrepreneur level », Cahiers de la MESE, EUREQua, *Working Paper*, mai.
- [4] Cabannes et Fougère (2012), « Une évaluation de l'effet de l'ACCRE sur la durée de vie des entreprises », *mimeo*.
- [5] Desiage, Duhautois et Redor (2015), "Long term Effect of Public Subsidies on Start-up Survival and Economic Performance: An Empirical Study with French Data », *Revue d'économie industrielle*, n°149.
- [6] Redor (2015), « L'aide à la création d'entreprise : analyse de quatre cohortes d'entreprises créées par les chômeurs », *Document de travail CEE*, n°185.
- [7] Caliendo et Kritikos (2010), « Start6ups by the Unemployed: Characteristics, Survival and Direct Employment Effects », *Small Business Economics*, 35(1), 71-92.
- [8] Pfeiffer et Reize (2000), "Business start-ups by the unemployed an econometric analysis based on firm data", *Labour Economics*, (7), 629-663.
- [9] Almus (2001), "Evaluating the impact of public start-up: Results from an econometric approach", Working Paper 01-23, Center for European Economic Research (ZEW).



Références bibliographiques (2/2)

- [10] Baumgartner et Caliendo (2008), « Turning Unemployment into Self-Employment: Effectiveness of Two Start-Up Programmes », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 70(3), 347-373.
- [11] Caliendo et Künn (2011) Start-up Subsidies for the unemployed : long term evidence and effect heterogeneity, *Journal of Public Economics*, 95, 311-331.
- [12] Caliendo et Künn (2015), Getting Back into the Labor Market: The Effects of Start-Up Subsidies for Unemployed Females, *Journal of Population Economics*, 2015, 28(4), 1005-1043.
- [13] Caliendo et Künn (2014), « Regional Effect Heterogeneity of Start-Up Subsidies for the Unemployed”, *Regional Studies*, 2014, 48 (6), 1108-1134.
- [14] Caliendo, Kunn et Weißenberger (2016), « Personality Traits and the Evaluation of Start-Up Subsidies”, à paraître dans *European Economic Review*.
- [15] Carling et Gustafson (1999) “Self-employment Grants vs. Subsidized Employment: Is there a Difference in the Re-unemployment Risk?,” Working Paper 1999:6, IFAU - Institute for Labour Market Policy Evaluation.
- [16] Meager et al. (2003), “An Evaluation of Business Start-Up Support for Young People,” *National Institute Economic Review*, 186, 59–72.
- [17] O’Leary (1999), « Promoting Self Employment Among the Unemployed in Hungary and Poland”, Working Paper, W.E. Upjohn Institute for Employment Research.
- [18] Rodriguez-Planas (2010), “Channels Through Which Public Employment Services and Small-Business Assistance Programs Work”, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 72 (4), 458-485